

Bureau du 3 octobre 2005

Décision n° B-2005-3581

objet : **Mandat spécial accordé à monsieur le vice-président Gilles Buna pour une mission à Hanoï (Viet Nam)**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau l'attribution des mandats spéciaux. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le vice-président Gilles Buna a été invité à se rendre au comité exécutif ainsi qu'à l'assemblée générale de Citynet à Hanoï (Viet Nam) du 11 au 16 octobre 2005. Il y représentera la Communauté urbaine.

Monsieur le vice-président participera, de plus, au séminaire de travail du programme européen Proact consistant à développer les échanges entre villes européennes et asiatiques.

Conformément à l'article L 2123-18 du code des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau de la Communauté urbaine doit donner un mandat spécial aux élus concernés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le vice-président Gilles Buna pour une mission au Viet Nam du 11 au 16 octobre 2005.

2° - Les frais engagés pour la mission de monsieur le vice-président Gilles Buna seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,